

This caused some Committee members to reflect upon the difficulty of reducing the annual deficit when so much of the annual estimates are taken up with statutory expenditures. Mr. Mazankowski responded that many of the statutory items are in transfer payments to both individuals and provincial governments particularly for such program areas as social assistance, income security, and the fiscal transfers to the provinces. He did indicate that while there had been extensive review of these statutory expenditures, it was very difficult to consider changes to them because they have "become a way of life and [are] part of the Canadian tradition of sharing". The Committee speculated that within the current revenue and expenditure framework, it may be difficult for the government to reduce the annual deficit from its current level of \$28.9 billion to the projected \$19.5 billion by 1992-93.

The Committee also wishes to remind the government of its past observations about the potential incompatibility of the legislative requirement of annual appropriations with programs with uncertain timing of expenditures. The Committee commented on this problem in its Thirteenth Report when it reviewed the overexpenditure by the Department of Regional and Industrial Expansion in Supplementary Estimates (B), 1987-88. In the same report, it also commented that the current "Payables at Year End" policy of the government is well suited to deal with this problem when departments overspend at the year end and the next fiscal year appropriations are required to complete the previous year's commitment.

However, in its report on Comprehensive Auditing (Eighteenth Report), the Committee stated;

"When governments establish programs with objectives that foster multi-year financial commitments, but with uncertain timing, those objectives may not be consistent with a system of annual appropriations; in short achieving effectiveness may not be consistent with legislative compliance."

The Committee wishes to remind the government once again of this important fact and to indicate that in its future business, the Committee will watch for and report on instances where legislative compliance and annual appropriations may not lead to effectiveness.

The Committee also wishes to voice its pleasure that the government has finally accepted its concern about the inappropriate way vote transfers are

membres du comité se sont demandés comment on pourra réduire le déficit annuel si les dépenses législatives occupent une part aussi élevée des prévisions budgétaires annuelles. M. Mazankowski a répondu qu'une bonne partie des dépenses législatives est absorbée par les paiements de transfert aux particuliers et aux gouvernements provinciaux, en particulier au titre de l'aide sociale, de la sécurité du revenu et de transferts fiscaux aux provinces. Il a indiqué que malgré une révision en profondeur des dépenses législatives, il demeure difficile de les réduire parce qu'elles «constituent un mode de vie et font partie de la tradition de partage au Canada». Le comité a fait remarquer que dans le cadre actuel des revenus et dépenses, le gouvernement pourrait avoir de la difficulté à réduire le déficit annuel de 28,9 milliards de dollars aux 19,5 milliards prévus en 1992-1993.

Le comité tient aussi à rappeler au gouvernement des observations qu'il a déjà faites au sujet du risque d'incompatibilité des affectations de crédits annuelles exigées par la loi et des programmes dont les dates de paiement sont incertaines. Le comité a soulevé ce problème dans son Treizième rapport relativement au dépassement des crédits du ministère de l'Expansion Industrielle régionale dans le Budget des dépenses supplémentaire (B), 1987-1988. Dans le même rapport, le comité soulignait également que la politique du gouvernement concernant les «Comptes réels à payer à la fin de l'exercice» est un moyen efficace de surmonter ce problème, lorsque des ministères dépassent leurs crédits à la fin de l'exercice financier et que les affectations de crédits de l'exercice financier suivant son nécessaires pour compléter les engagements de l'exercice précédent.

Toutefois, dans son rapport sur la Vérification intégrée (Dix-huitième rapport), le comité déclarait:

«Lorsque les gouvernements établissent des programmes dont les objectifs exigent des engagements financiers pluriannuels, mais dont les dates de dépôt et de paiement sont incertaines, ces objectifs ne se prêtent peut-être pas à un système d'affectations annuelles; bref, efficacité pourrait ne pas être synonyme de conformité avec la loi.»

Le comité tient à rappeler encore une fois ce fait important au gouvernement et il lui fait savoir qu'à l'avenir, il surveillera et rapportera les cas où le respect des exigences législatives et l'affectation des crédits annuels se révéleront inefficaces.

Le comité se réjouit que le gouvernement ait finalement décidé de tenir compte de ses préoccupations concernant la façon inadéquate dont